



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Le Président de l'Université d'Artois,**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,

Vu l'arrêté du 01 décembre 2020 portant délégation de signature à la Vice - Présidente de la C.F.V.U

### ARRETE

**Article 1** - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en Licence 1<sup>ère</sup> année mention Histoire pour l'année universitaire 2023 - 2024 :

#### Président

Youri CARBONNIER, Professeur des Universités

#### Vice-président

Alain PROVOST, Professeur des Universités

#### Membres

Laurence LELEU, Maître de conférences

Antoine DESTEMBERG, Maître de conférences

**Article 2** - La Directrice Générale des Services de l'Université d'Artois est chargée de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 2 décembre 2022

Le Président

ARRAS  
UNIVERSITÉ D'ARTOIS  
DOUAI  
LIÈVIN

Pasquale MAMMONI

#### SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Téi. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr